

1989: QUADRICENTENAIRE DE L'AVENEMENT DE HENRI IV



SOMMAIRE

- pages 2-3: Editorial par Stéphane Bern.
- pages 4-5: Quadricentenaire de Henri IV.
- pages 6-7: Le comte de Paris dans «Le Monde de la Révolution».
- pages 8-9: Nouvelles de la Famille de France.
- page 10: Activités du comte de Clermont.
- page 11: Les royalistes
- page 12: Lectures et informations.

Meilleurs vœux pour 1989



par Stéphane BERN

Comme il est de tradition en ce début d'année, je voudrais au nom de la rédaction d'Alliance Royale et des Amis de la Maison de France exprimer tous mes souhaits de bonheur, santé et prospérité. Ces vœux s'adressent en premier lieu, et tout naturellement, à Monseigneur le comte de Paris et à Madame que nous associons dans la même fidélité et la même affection. Nous formulons également ces vœux fervents à l'intention de tous les membres de la Famille royale, au premier rang desquels, Monseigneur le Dauphin, comte de Clermont, ainsi qu'à ses enfants et notamment le prince Jean, duc de Vendôme, et le prince Eudes, duc d'Angoulême. Enfin, que tous nos lecteurs, fidèles serviteurs de la Maison de France trouvent ici l'expression de tous nos vœux les plus sincères.

A peine la France se réveillait-elle en 1989 au matin du premier janvier, qu'aussitôt elle ployait sous les commémorations diverses du Bicentenaire de la Révolution. Déjà des notes discordantes se sont fait entendre pour glorifier ou honnir cette page essentielle de notre Histoire nationale. L'ignorer serait commettre une erreur grave car nous, royalistes, devons défendre les valeurs capétiennes immuables, contraires dans leur essence à tout esprit de revanche, à toute logique de guerre civile et à toute conception castratrice de notre Histoire. Longtemps la République s'est justifiée - et y a fondé sa légitimité - par l'affrontement entre les principes démocratiques qu'elle prétendait incarner et des ennemis intérieurs ou extérieurs : puissances étrangères, royalistes, catholiques, minorités religieuses... Se refondant sur un Etat de droit sous la houlette du général de Gaulle en 1958, elle a intégré en partie la vision monarchique du pouvoir et de la France ; une monarchie qui ne saurait tolérer l'exclusion, l'intolérance et l'esprit de guerre civile. La monarchie capétienne a toujours œuvré pour la réconciliation nationale, la justice sociale et les droits de l'homme. Voilà qui devrait nous servir de repère quant aux célébrations du Bicentenaire de la Révolution.

Si certains royalistes ne savent pas se définir autrement que dans la violence anti-républicaine et l'esprit d'affrontement, nous leur rappellerons que la monarchie n'est pas la restauration d'un passé mort, mais au contraire une œuvre pacifique de rassemblement national autour des valeurs capétiennes d'unité, de justice, d'indépendance et de continuité. Espérons que, ranimé par la célébration du quatrième centenaire de l'avènement d'Henri IV, l'esprit de tolérance nous éloignera de toutes polémiques fratricides. A plusieurs reprises le comte de Paris a souligné que 1789 était une de ces dates, parmi d'autres de notre histoire, qu'il peut légitimement incarner comme héritier des rois qui ont fait la France. Une histoire prise dans sa globalité, car il ne saurait revendiquer un héritage morcelé, une tradition interrompue, à moins d'être pétri d'un esprit jacobin...

La légitimité historique dont le Prince est dépositaire ne s'est pas brisée en 1789, elle s'est prolongée au fil des siècles jusqu'à aujourd'hui, à travers systèmes monarchiques et républicains. Une attitude que ne pourrait évidemment pas partager des princes espagnols puisque leur légitimité française s'est interrompue en 1710 à l'avènement de Philippe V sur le trône d'Espagne.

On sait, puisque nous en parlons, que sous couvert d'un pseudo-légitimisme, certains avaient choisi un malheureux prince d'Espagne pour incarner une caricature de légitimité : en vérité - au mépris des valeurs capétiennes de rassemblement, d'union et de réconciliation - l'incarnation d'un parti de l'étranger. On voudrait, pour que les chances d'une Monarchie instaurée en France s'affirment, pour que la tradition royale soit respectée que, à l'occasion d'un drame humain auquel nous ne sommes évidemment pas insensibles, cette parenthèse qui a

fait tant de mal soit enfin fermée. Nous souhaitons que ces Français, sensibles à la grandeur de l'héritage royal français et qui nous sont proches par cet aspect, comprennent enfin l'erreur qu'il y aurait à persister dans un « légitimisme » dont l'apparente rigueur formelle s'accompagne d'une véritable trahison de l'esprit de la Monarchie, d'une trahison de la cause royale tout simplement.

Mes chers amis, l'année 1989 s'annonce difficile, semée d'embûches. 1989 attend des royalistes une attitude responsable, courageuse et intelligente pour rappeler notamment le rôle de Louis XVI dans l'avènement d'une monarchie constitutionnelle démocratique, pour veiller à ce que la commémoration de 1789 ne soit pas la célébration de la Terreur de 1793, et pour que nous ne sombrions pas - malgré certaines tentations - dans les polémiques et les conflits d'arrière-garde. Plus que jamais, il est à souhaiter que 1989 nous trouve unis autour du chef de la Maison de France, pour porter son message capétien et défendre sa légitimité. Bonne année à tous.



Communiqué de
Mgr le comte de Paris

Après le chahut organisé contre Hélène Delavault au Théâtre des Bouffes du Nord, le chef de la Maison de France nous a fait parvenir le communiqué suivant, daté du 9 janvier 1989:

« J'ai toujours réprouvé la brutalité et la lâcheté. Je continuerai, sans cesse, à m'élever contre tous les actes de violence inspirés par la passion politique, raciale ou historique. »

Je suis indigné que des monarchistes aient osé s'attaquer lâchement à une jeune actrice, Madame Hélène Delavault, seule sur les planches, qui exerçait ses talents de chanteuse.

Je désavoue les auteurs de tels actes qui ne sont même pas dignes, de ce fait, de se considérer comme des monarchistes. »

Courrier

Nous ne le répéterons jamais assez: le courrier des lecteurs est une manière efficace de faire entendre sa voix. Certains de nos adhérents l'ont compris qui n'hésitent pas à s'en servir. Voici deux témoignages parus récemment dans des journaux à fort tirage.

LA MORT DU DUC D'ANJOU

(Voir notre numéro du 4 février)

— Je trouve aberrant le tapage organisé autour de la triste fin d'Alfonso de Bourbon. Le duc de Cadix, comme son nom l'indique, était un Espagnol, et le saluer en roi de France est injustifiable. Quelle mouche a piqué les journalistes ? ■

Lucien Federspiel
75016 Paris

« Le Figaro Magazine »
du 11 février 1989

Nos lecteurs

Vous nous écrivez aussi pour rectifier quelques erreurs:

« Adhérent de votre Association, je suis fort étonné de trouver dans le n°19, dans la rubrique présentant le dernier ouvrage d'André Castelot, « Charles X », une très grossière erreur. Il est dit: « A Rambouillet le roi Charles X abdiqua au profit de son fils Louis XIX, roi pendant deux minutes, qui lui-même abdiqua au profit de son fils Henri V. Le duc d'Angoulême, Louis XIX un court instant, était l'oncle du comte de Chambord, Henri V qui, lui, était le fils du duc de Berry assassiné par Louvel. »

Comme chacun sait !

LETTRE D'UN ROYALISTE CHOQUÉ

Royaliste moi-même, j'ai été choqué par les propos d'un légitimiste contre la démocratie, lors d'un journal d'A2. Nier la démocratie, c'est ignorer la réalité de notre temps et ... être plus royaliste que le roi. En effet, l'Angleterre, l'Espagne et bien d'autres monarchies sont des démocraties et leurs souverains s'en font un point d'honneur. Juan Carlos a rétabli la démocratie en Espagne...

M. Olivier-Henri Pfister
13 Cabries

« Télé 7 jours »
du 11 février 1989



alliance royale

Bimestriel d'informations générales sur la Famille de France, la Monarchie, les Traditions françaises.
Directeur de la publication: Stéphane Bern - Rédacteur en chef: Patrice Le Roué
Abonnement pour 5 numéros: 80 F (à l'ordre de A.M.F.)

Abonnement de soutien: 100 F

Edité et imprimé par l'Association des Amis de la Maison de France - B.P. 314 - 75365 Paris Cedex 08.

Commission Paritaire de la Presse en Cours. Issn 0766-0406.

BULLETIN D'ABONNEMENT

à retourner à A.A.M.F. - B.P. 314 - 75365 PARIS cedex 08

NOM et Prénom:

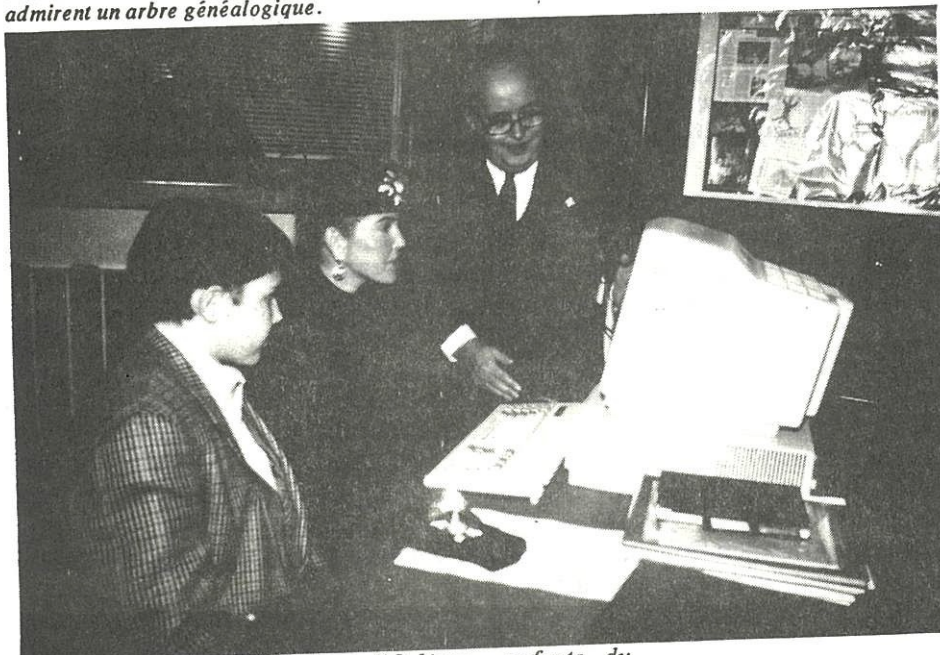
Adresse:

s'abonne à « Alliance Royale » pour un an (5 numéros) et verse pour cela la somme de 50 F à l'ordre de l'A.A.M.F.

1989: QUADRICENTENAIRE DE L'AVENEMENT DE



Madame et sa belle-fille Béatrice, comtesse d'Evreux, admirent un arbre généalogique.



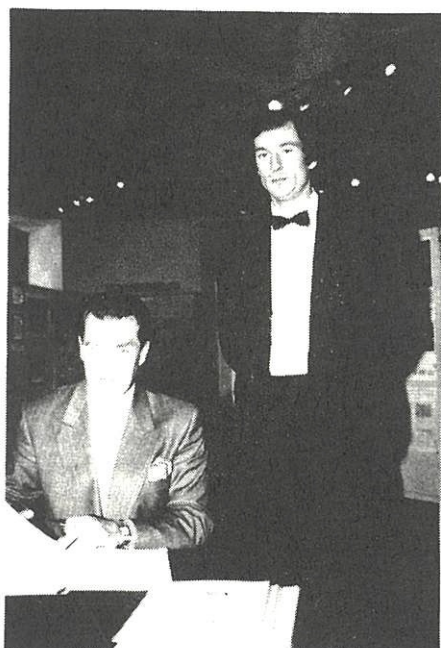
Clotilde et Charles-Philippe d'Orléans, enfants du comte d'Evreux, s'initient à la généalogie par ordinateur.

Placée sous le haut patronage de M. François Mitterrand, président de la République, la célébration du quatrième centenaire de l'avènement d'Henri IV au trône de France, doit occuper une place importante au cours de cette année pendant laquelle dominera l'anniversaire de la Révolution de 1789. Une association intitulée « Henri IV 1989 » et dont le siège social est au château de Pau, coordonne les diverses initiatives sur ce thème.

Signalons dès aujourd'hui :

- L'exposition « Henri IV: la reconstruction du royaume » à Pau du 3 juin au 15 octobre, puis aux Archives nationales à Paris de la fin novembre à février 1990.
- Une série de cinq colloques historiques dont deux déjà ont eu lieu à Coutras et à Bayonne. Les suivants seront tenus à Pau (14-17 septembre): « Henri IV, le roi et l'homme »; à Agen et Nérac (18-20 mai 1990): « Les lettres à l'époque d'Henri IV »; et à Fontainebleau (automne 1990): « L'art à l'époque d'Henri IV ».
- « Fidélité aux racines »: un grand concours généalogique ouvert aux Français qui se sont penchés sur leurs ancêtres.
- Tout au long de l'année, la ville de Nérac qui fut, avec Pau, le siège de la cour des Albret, organisera expositions et fêtes historiques ou gastronomiques.
- Des « routes d'Henri IV » seront définies dans toute la France, sur les traces du Vert Galant. Seront retenus les principaux lieux de mémoire où se déroulèrent des événements du règne: les lieux de séjour qui ont gardé le souvenir du passage d'Henri IV, les demeures des compagnons du roi, les constructions du règne.
- Une épreuve sportive: « Biathlon sur le chemin d'Henri IV », entre Pau et Lourdes. Destinée à la jeunesse,

HENRI IV



Jacques de France, duc d'Orléans, signe le livre d'or en présence de Monsieur Binart, auteur du Tableau des Capétiens.



Le comte de Clermont devant la statue de cire de son ancêtre Henri IV.

Reportage photographique Hugues Vassal, avec l'aimable autorisation de « Point de Vue-Images du Monde ».

cette course mariera cross et vélo-cross et elle se déroulera à l'automne 1989.

- Enfin, une « fête de la Vigne et du Vin », de Jurançon à Buzet, rappellera le goût du Béarnais pour les crus de son pays natal. Une cuvée spéciale de 30 000 bouteilles portera pour l'occasion, l'effigie d'Henri IV.

D'ores et déjà, une première manifestation s'est tenue, à Bondy, dans la région parisienne. Cette exposition, « Du panache à la cocarde » a été réalisée par le Cercle Généalogique de l'Est Parisien. Il s'agissait, dans l'esprit de ses promoteurs, d'associer les trois dates de 1589, 1789 et 1989.

Pour ce faire, un vaste tableau de 17 mètres présentait la descendance princière d'Hugues Capet, tandis que de nombreux panneaux rappelaient

aux visiteurs, les grandes étapes du règne d'Henri IV et de la Révolution française. Plus loin, des logiciels d'ordinateurs indiquaient la voie de l'avenir.

Plusieurs membres de la Maison royale de France sont venus à Bondy, les 4 et 5 février, marquant ainsi le lien qui unit toutes les familles de France et la plus illustre d'entre elles. Ainsi, Mgr le comte de Clermont et son épouse, Madame la comtesse de Paris, sa belle-fille, la comtesse d'Evreux et ses enfants, Mgr le duc d'Orléans, ont-ils visité avec plaisir cette « galerie d'ancêtres » : de leurs ancêtres qui, avec les nôtres, ont fait la France.

Philippe Delorme

Patrick BRESSAND
viticulteur récoltant

VINS BOURGOGNE SUD

A
POUILLY-FUISSE
et
JULIENAS

dégustation - vente
expédition

FUISSE
71960 PIERRECLOS

Tél. : (16) 85.35.61.29

Accès : A6, sortie Macon-Nord
Direction gare TGV

A consommer avec modération

ROUTE FRANÇOIS 1er

gué péan

Demeure d'amoureuses légendes
Entre Montrichard et Saint-Aignan
Près de Chenonceaux
au centre des Châteaux de la Loire



Entièrement Meublé - Habité
Un témoignage unique de la vie des
Gentilshommes (XVII^e et XVIII^e siècles)

Château du Gué-Péan
Monthou-s/Cher
41400 MONTRICHARD
Tél. : 54 714301

LE COMTE DE PARIS

dans

1789

1789, année du bicentenaire de la Révolution. Faut-il célébrer ou commémorer cet anniversaire ? Hors de toute polémique partisane, il appartenait au chef de la Maison de France d'évoquer cette page essentielle de notre histoire nationale.

Hériter des rois qui ont fait la France, il ne saurait en incarner l'œuvre millénaire par fragments ou périodes: il est l'arbitre nécessaire et légitime qui porte son regard par-delà les bouleversements de l'Histoire, par-delà les affrontements politiques et les idéologies. Qui d'autre, mieux que le Prince, aurait pu rappeler en cette année anniversaire que la Révolution française s'est faite avec le roi contre les privilèges. 1789 marque la révolution royale, celle qui a vu Louis XVI donner jour aux réformes qu'il avait préparé de longue date. 1789 a vu dans le même élan d'affection l'union du roi, du peuple et de la loi: les bases fondamentales de la monarchie constitutionnelle et démocratique.

Tout au long de l'année, chaque mois dans «Le Monde de la Révolution française» le comte de Paris devrait évoquer la figure de Louis XVI dans une tribune intitulée «Le Roi et moi».

Tribune : le roi et moi

Nous avons demandé au comte de Paris d'évoquer la figure de Louis XVI. Chaque mois, cette chronique rappellera que, avant de se proclamer républicaine, la Révolution s'est faite avec le roi contre le privilège.

LA MAIN DE JUSTICE

Sous l'Ancien Régime, le roi était source de toute justice. De justice et non d'arbitraire ou de caprices tyranniques. L'imagerie populaire a conservé à travers les siècles le souvenir de Saint Louis rendant la justice sous un chêne de Vincennes. Car le sceptre n'est pas seulement bâton de commandement mais aussi main de justice.

Certes, le roi ne pouvait, en raison de l'extension du domaine royal, rendre la justice «immédiatement» comme aux premiers temps de la monarchie. Il la déléguait à de nombreuses juridictions. De là de fréquents abus et un système des «épices» déplorable.

Le principal grief adressé à la justice royale visait, à la veille de la Révolution, la lettre de cachet. Mirabeau publiait alors son *Essai sur les lettres de cachet et les prisons d'Etat*. Il accusait: la lettre de cachet enferme sans juger. Et d'écrire dans son style imagé: «C'est au milieu des ténèbres dont elle s'enveloppe qu'elle aiguise son glaive et rive vos chaînes.» On sait comme Latude se présentait en «touchante victime du despotisme royal», et comme lui et Linguet furent les principaux artisans de la légende noire de la Bastille.

L'historiographie récente a fait justice de ces calomnies. Comment ne pas renvoyer au savant livre de Claude Quétel, *De par le*

Roi. Essai sur les lettres de cachet (Privat, 1981), qui montre que, si la lettre de cachet, permettant au roi de faire incarcérer qui bon lui semblait sans jugement des tribunaux (puisqu'il était lui-même «source de toute justice»), a été — hélas! — sous Louis XIV un instrument de persécution religieuse, elle répondait avant tout à la demande de familles honorables qui souhaitaient éviter la honte d'un procès. Lorsque Michelet écrit: «L'essence et la vie même du gouvernement étaient la lettre de cachet», il exagère. Et lorsqu'il ajoute: «Roi, Bastille, sont deux mots synonymes, on le vit en 1789; nul grand coup n'émeut le roi, mais on prend la Bastille... il tressaille, c'était lui-même», on peut trouver la formule brillante sur le plan littéraire, mais elle est tout à fait inexacte. Il n'y avait que sept prisonniers — moins que de gardiens — dans la vieille forteresse le 14 juillet 1789.

Les archives nous révèlent que dans de nombreux cas c'est le roi qui était personnellement sollicité par les familles de délivrer les lettres de cachet. Peut-on le condamner pour l'«enfermement» du marquis de Sade? Mirabeau, de son côté, devenait une cause permanente de scandale.

Louis XVI eut le grand mérite de réduire le nombre de lettres de cachet pour éviter toute forme

d'arrestation arbitraire. C'est toujours Claude Quétel qui écrit, en conclusion de sa précieuse enquête: «On observe une proportion décroissante de Louis XIV à Louis XV, puis de Louis XV à Louis XVI, en même temps que diminuent les emprisonnements politiques.»

On doit cette diminution à M. de Malesherbes, déjà rencontré dans un article précédent, et qui symbolise ce souci d'humanité — trop oublié — qui marqua le règne de Louis XVI. Or, si Malesherbes a adouci le régime des lettres de cachet, il n'a jamais songé à les supprimer en raison même de leur utilité pour la morale publique.

Et comment taire l'abolition de la torture par Louis XVI? La procédure criminelle avait gardé de vieux usages que condamnaient les Lumières. Montesquieu avait demandé un adoucissement des lois pénales. Même demande chez Beccaria dans le fameux *Traité des délits et des peines*. Demande entendue par Louis XVI. Le même Louis XVI, accusé dans un procès télévisé récent de «crimes contre l'humanité» alors qu'il fut un souverain profondément humain.

La déclaration royale du 24 août 1780 fit disparaître la question préparatoire, c'est-à-dire la torture destinée à arracher des aveux à l'accusé. Combien de malheureux avaient confessé sous



Le Monde

de la
Révolution
française

l'emprise de la douleur des crimes imaginaires ? Louis XVI n'hésita pas à mettre fin à cette dangereuse procédure. La question préalable fut à son tour remise en cause par l'édit du 8 mai 1788. Elle consistait à torturer les condamnés à mort pour les forcer à dénoncer leurs complices. Toutefois, elle ne fut définitivement abolie que le 9 octobre 1789. Mais l'intention de respecter la personne humaine était déjà clairement affichée. L'édit de 1788 souhaitait égale-

ment interdire les sentences non motivées et imposait la qualification expresse des crimes et délits. Un délai d'un mois était placé entre la condamnation à mort et l'exécution, sauf certains cas précis. Parallèlement fut adouci le régime des prisons. Disparurent le For-l'Evêque et le Petit Châtelet. Invité à visiter la prison de la Force, le public put constater, d'après un témoignage contemporain, qu'il y avait « des lits dans la plupart des chambres, avec matelas et couvertures, des infirmeries salubres et des fontaines. Les prisonniers recevaient une livre et demie de pain par jour, des légumes et de la viande ».

Assurément ce n'était pas le cas de toutes les prisons et il restait beaucoup à faire. Mais ces « actes d'humanité », selon l'expression du temps, montraient qu'en dépit des résistances du Parlement de Paris Louis XVI entendait engager la justice dans la voie de réformes modernes.

Alors qu'aujourd'hui la torture, bien que condamnée unanimement, est pourtant, comme le montrent les rapports d'Amnesty International, pratiquée dans de trop nombreux pays, il convenait de rappeler que Louis XVI, fidèle à l'idéal de justice de la monarchie, fut l'un des premiers chefs d'Etat à en blâmer et à en refuser l'usage « au nom de l'humanité ».

HENRI,
COMTE DE PARIS.

LE PACTE ROYAL INTERROMPU

La Révolution n'a pas eu le privilège des idées généreuses. Celles qu'on lui attribue remontent souvent à l'Ancien Régime, il convient de le rappeler en cette année du bicentenaire.

Ainsi va-t-on exalter à juste titre l'abbé Grégoire, l'émancipateur des juifs et des Noirs, mais comment passer sous silence l'édit de tolérance donné à Versailles en novembre 1787 par Louis XVI avant d'être enregistré, non sans réticences, par le Parlement de Paris ? Il mettait fin à plus de cent ans d'exclusion pour les protestants.

Après le conflit fratricide des guerres de religion, l'édit de Nantes avait marqué la volonté de la monarchie de créer un climat de tolérance, de coexistence pacifique entre catholiques et protestants. Certes, il y eut l'erreur de 1685, la révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV, qu'il faut pourtant replacer dans le contexte de l'époque. Par la suite, malgré l'évolution des mentalités, l'influence des Lumières, la résistance des protestants, qui prouvait que les réformés n'avaient nullement disparu du royaume, la monarchie a hésité à revenir en arrière. La crainte était grande de ressusciter les vieilles haines.

Ce sera le mérite de Louis XVI, ce roi calomnié, réputé faible et sans caractère, que d'avoir été le premier, malgré tous les obstacles, à rendre aux protestants leur identité, à leur restituer un état civil. C'est une bataille que dut livrer Louis XVI. Il lui fallut vaincre les réserves de l'Eglise catholique et de sa propre famille. Madame Louise, sa tante, prieure du carmel de Saint-Denis, fit réciter à ses sœurs des prières pour la « conversion » du roi, sans parler des remontrances du clergé assemblé pour verser le don gratuit : « Votre Majesté connaît le caractère de sa nation, la fausseté mille fois démontrée des prétextes

par lesquels on voudrait appuyer le tolérantisme, aussi contraire dans cet Etat aux vues d'une saine politique qu'au bien de la religion. » Il y eut aussi les lenteurs du Parlement de Paris, qui souhaitait jouer le rôle d'un contre-pouvoir. Face à ces réserves, à ces pesanteurs, à ces freins, Louis XVI se bat, et il lui faut plus de courage qu'à l'abbé Grégoire plus tard. Il se bat et se bat avec habileté. Il se garde, face au très conservateur Parlement de Paris, d'utiliser la procédure du lit de justice, qui aurait accompagné la réforme d'un acte sinon arbitraire, du moins autoritaire. La sagesse de Louis XVI est de vouloir une unanimité autour d'une mesure qui lui semble juste et de surcroît bienfaisante pour son royaume, principalement sur le plan économique. Et le chrétien qu'il était a dû souffrir d'entendre d'Espremesnil, l'un des parlementaires qui précipitèrent la monarchie vers sa perte, s'exclamer avec impudence, lors de la séance du 29 janvier 1788 où le Parlement se résolut à enregistrer l'édit : « Aujourd'hui, Jésus-Christ est crucifié une seconde fois. »

Et la joie lui fut peut-être donnée de contempler une gravure allégorique inspirée d'un dessin de Suzanne qui exaltait l'édit de tolérance. La légende de cette gravure fut montrée lors de l'exposition « Louis XVI du serment du sacre à l'édit de tolérance », à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris, en mars-mai 1988 : « Il était réservé à la justice et à la bonté de Louis XVI de rappeler dans ses Etats ses enfants proscrits en fixant, par son édit du 29 janvier 1788, leur état civil. »

Cette bonté — le sait-on suffisamment ? — s'est étendue aux juifs. L'édit de tolérance était ambigu. Il n'excluait pas explicitement les juifs mais dans son

application il fut réservé aux seuls protestants. Toutefois, Louis XVI en souhaitait l'extension. A Malesherbes, principal artisan de l'édit, il aurait déclaré : « Faites-vous juif à présent. » Des enquêtes étaient entreprises pour connaître le nombre et la situation des juifs. La proposition de Grégoire était dans le droit fil de la monarchie. Lors de l'exposition évoquée plus haut, a été mise en lumière la construction de la synagogue de

Lunéville. Elle fut autorisée en 1784. C'était la première fois depuis le treizième siècle au moins qu'un roi de France permettait de bâtir un tel édifice. Celui-ci était de vastes dimensions et sa décoration, d'une exceptionnelle richesse. On trouvait dans cette décoration les emblèmes royaux qui marquaient la reconnaissance des juifs de l'Est à l'égard de Louis XVI.

La grande idée du règne était d'effacer les disparités de condition entre juifs portugais — bénéficiaires déjà des privilèges des régimes — et juifs allemands, encore exclus. Malesherbes souhaitait l'unification de la législation. Les événements de la fin du règne ont seuls retardé une telle mesure. L'image de Louis XVI se confond — on l'oublie trop — avec l'idée de tolérance. C'est lui qui proclame solennellement, en 1787, bien avant l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme, la liberté religieuse. Il écrivait, le 25 décembre 1792, un mois avant sa mort : « Je plains de tout mon cœur nos frères qui peuvent être dans l'erreur, mais je ne prétends pas les juger, et je ne les aime pas moins en Jésus-Christ, suivant ce que la charité chrétienne nous enseigne. »

Louis XVI ouvrait la voie à une monarchie moderne, hostile au fanatisme, soucieuse de faire respecter les libertés, y compris la liberté religieuse, en maintenant l'égalité entre tous les habitants du royaume. Tel est aujourd'hui encore le sens de l'idée monarchique. Le roi puis Malesherbes monteront à l'échafaud tandis que la Révolution, oubliant cet idéal de tolérance, se laissant emporter par la vague de déchristianisation, fermera non seulement les églises mais aussi ces temples et ces synagogues que Louis XVI avait voulu rouvrir.

HENRI, COMTE DE PARIS.

Brésil

Le 2 décembre, le prince Joao Enrique d'Orléans et Bragance, fils du prince dom Joao et neveu de Madame, exposait ses photographies à la galerie Charles Sablon, avenue du Maine à Paris. Venu du Brésil avec son père et sa femme, Stella, le prince Joao Enrique, dit « Joaozinho », avait invité à son vernissage nombre de membres de la Famille de France. Autour de Madame, se retrouvèrent le prince Henri, comte de Clermont, et son épouse Micaëla, la princesse Marie, la princesse Chantal et son mari le baron François-Xavier de Sambucy de Sorgue, le prince Michel de Grèce, neveu de Mgr le comte de Paris... Depuis le 14 février, Madame s'est rendu à son tour au Brésil pour un séjour de trois semaines. La Princesse sera de retour à Eu pour voter aux élections municipales du 12 mars.



La princesse Marie de France avec sa tante maternelle, la princesse Antoine de Bourbon-Siciles, née duchesse de Wurtemberg.



De g. à d.: Stella d'Orléans et Bragance, Michel de Grèce, Joao d'Orléans et Bragance, Madame, Dom Joao, princesse Melli.



Don Joao, baron F.X. Sambucy de Sorgue, princesse Chantal.

Carnet blanc

Marie d'Orléans

C'est avec une joie immense que nous venons d'apprendre les prochaines fiançailles de Son Altesse Royale la princesse Marie de France, fille de Monseigneur le comte de Clermont et de sa première épouse, née duchesse Marie-Thérèse de Wurtemberg, titrée en 1984 duchesse de Montpensier. Le chef de la Maison de France vient de donner avec joie son consentement à sa petite-fille Marie, qui a fêté ses trente ans le 3 janvier dernier. La princesse Marie épousera prochainement Son Altesse Sérénissime le prince Gundakar von und zu Liechtenstein, né à Vienne le 1er avril 1949. Le futur mari de notre princesse est le fils de SAS le prince Jean-Baptiste Maurice de Liechtenstein et de SAS la princesse née Clothilde von Thurn und Taxis. Le prince Gundakar est aussi le petit-fils du défunt prince Alfred de Liechtenstein, frère cadet du prince Aloys qui était le père de l'actuel souverain de la principauté, SAS le prince Franz-Joseph II. Dans le livre que Daniel Manach, vient de publier aux éditions Christian, on retrouvera les liens dynastiques qui unissent les deux familles. Marie et Gundakar se connaissent de longue date, ils se rencontrèrent il y a quelques années au Brésil, mais il est vraisemblable que leurs projets matrimoniaux se soient ébauchés en novembre dernier au mariage de la duchesse Mathilde de Wurtemberg avec le comte héritier Erich von Waldburg-Zeil und Trauchburg.

Il est encore trop tôt pour annoncer la date du mariage qui devrait en principe se dérouler en la Chapelle Saint-Louis de Dreux.

A la princesse Marie - dont chacun d'entre nous a pu apprécier le charme et la gentillesse lors de la cérémonie d'Amboise en 1987 - et à sa Famille, les Amis de la Maison de France adressent leurs vœux fervents de bonheur et prospérité.

Reportage photographique Patrice Picot, avec l'aimable autorisation de « Jours de France ».



Mathilde de Wurtemberg

La Famille de France a retrouvé un certain goût du bonheur, et ce bonheur avait pour cadre le château d'Altshausen au Wurtemberg, le samedi 19 novembre dernier. Devant un parterre de princes appartenant aux Maisons royales d'Europe, la duchesse Mathilde de Wurtemberg, fille de SAR le duc de Wurtemberg et de la duchesse née SAR la princesse Diane de France, épousait le comte héritier Erich von Waldbur-Zeil und Trachburg, fils unique de SAS le prince de Waldburg et de la princesse née SAR la princesse Marie-Gabrielle de Bavière.

Madame avait pris la tête des nombreux membres de la Famille de France rassemblés en cette heureuse occasion. Étaient présents notamment le duc d'Orléans et ses enfants, la duchesse de Montpensier accompagnée de la princesse Marie, du duc de Vendôme et du duc d'Angoulême, le comte d'Evreux accompagné de son épouse et de leurs enfants, la princesse Chantal, baronne F.X. de Sambucy de Sorgue et dont les trois enfants, Axel, Alexandre et Kildine étaient enfants d'honneur, les princesses Hélène, Isabelle, Anne, venues avec leurs familles... Une journée émouvante pour le duc et la duchesse de Wurtemberg qui mariaient le premier de leurs six enfants.



La duchesse Mathilde de Wurtemberg et son mari.



La comtesse de Paris et le duc de Bavière.

Carnet gris

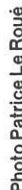
Madame la comtesse de Paris s'est rendue récemment en Autriche aux obsèques de Son Altesse Illustrissime Georg, comte de Schonborn-Buccheim. Rappelons que le fils de SAI Georg, Friedrich-Karl, a épousé en 1964 la princesse Isabelle, fille du comte et de la comtesse de Paris. Le couple princier habite aujourd'hui le château de Vyereg, en Basse-Autriche, avec ses cinq enfants: Damien, Vincent, Lorraine, Claire et Melchior..

Millénaire

Au mois d'octobre dernier se sont déroulées à Senlis les cérémonies marquant le millénaire russe orthodoxe autour de l'union d'Henri Ier, roi de France, avec Anne de Kiev. Devenue reine de France, celle-ci fonda en 931 à Senlis le collège Saint-Vincent. Dans la chapelle du collège, Madame, son fils aîné Henri et l'épouse de celui-ci, assistèrent à un office religieux aux côtés du grand-duc Wladimir et de la grande-duchesse Léonida de Russie.

Académie

Madame s'est rendue à plusieurs reprises sous la Coupole de l'Institut de France. Elle assistait le 30 novembre dernier à l'installation de M. André Bettencourt comme académicien des Beaux-Arts puis, le 7 décembre suivant, à la réception de SM le roi d'Espagne comme membre étranger associé de l'Académie des Sciences morales et politiques. Madame était accompagnée de son frère, dom Joao d'Orléans et Bragance. Enfin, le 19 janvier, elle assistait à l'installation de M. Michel Debré, maire d'Amboise, à l'Académie française, au fauteuil du duc Louis de Broglie. Quelques jours plus tôt, Monseigneur et Madame avaient été conviés à l'Hôtel de Ville de Paris pour la remise de l'épée à Michel Debré.



Expression de ses convictions politiques, réaffirmation des principes

**La LETTRE
S.A.R. le C**

Edt 1988

Ma-Juin 1988

EDIT'

**La LETTRE
S.A.R. le C**

Edt 1988

EDIT'

**La LETTRE
S.A.R. le C**

Edt 1988

EDIT'

**La LETTRE
S.A.R. le C**

Edt 1988

EDIT'

**La LETTRE de
S.A.R. le Comte de Clermo**

Hiver 1988-1989

EDITORIAL

**La LETTRE de
S.A.R. le Comte de Clermo**

Hiver 1988-1989

EDITORIAL

**La LETTRE de
S.A.R. le Comte de Clermo**

Hiver 1988-1989

EDITORIAL

**La LETTRE de
S.A.R. le Comte de Clermo**

Hiver 1988-1989

EDITORIAL

**La LETTRE de
S.A.R. le Comte de Clermo**

Printemps 1988

EDITORIAL

**La LETTRE de
S.A.R. le Comte de Clermo**

Printemps 1988

EDITORIAL

**La LETTRE de
S.A.R. le Comte de Clermo**

Printemps 1988

EDITORIAL

**La LETTRE de
S.A.R. le Comte de Clermo**

Printemps 1988

EDITORIAL

**La LETTRE de
S.A.R. le Comte de Clermo**

Automne 1988

EDITORIAL

**La LETTRE de
S.A.R. le Comte de Clermo**

Automne 1988

EDITORIAL

**La LETTRE de
S.A.R. le Comte de Clermo**

Automne 1988

EDITORIAL

**La LETTRE de
S.A.R. le Comte de Clermo**

Automne 1988

EDITORIAL

**La LETTRE de
S.A.R. le Comte de Clermo**

Automne 1988

EDITORIAL

**La LETTRE de
S.A.R. le Comte de Clermo**

Automne 1988

EDITORIAL

**La LETTRE de
S.A.R. le Comte de Clermo**

Automne 1988

EDITORIAL

**La LETTRE de
S.A.R. le Comte de Clermo**

Automne 1988

EDITORIAL

**«Lettre de SAR le comte de Clermont»,
abonnement soutien pour 6 n°: 150 F au nom
du CERFC, 38, rue Boileau 75016 Paris.**

In Memoriam

C'était en juin 1987, à Lorris, à l'occasion du millénaire capétien, le comte de Paris et les deux jeunes princes Jean et Eudes, visitaient la ville, accompagnés du maire et des notables locaux. Bravant la pluie et le vent froid qui balayait l'Orléanais, ce jour-là, une foule imposante s'amassait sur le parcours des princes. Tout à coup, sur l'impulsion du chef de la Maison de France, le cortège princier s'immobilisa. Une femme âgée, dans son fauteuil roulant, demandait, du trottoir, à saluer le Prince. Celui-ci se dirigea vers elle et l'embrassa chaleureusement, imité en cela par les futurs ducs de Vendôme et d'Angoulême.



Photo Patrice Le Roué

Nous sûmes plus tard qu'il s'agissait de Madame Maurice Pujo, veuve de l'ancien dirigeant de l'Action française, elle-même figure du mouvement royaliste français depuis les années vingt, époque à laquelle elle commença à militer.

Nous ne la connaissions pas, mais nous savions son dévouement à la cause monarchiste. Au côté de son mari, puis de son fils Pierre, elle initia de nombreux jeunes aux joies du militantisme politique. Familière de tous les grands noms du royalisme de l'entre-deux guerres, et témoins des meilleurs comme des pires moments que traversa l'Action française, elle était la mémoire vivante du royalisme français.

Madame Maurice Pujo s'est éteinte le 9 janvier 1989, dans sa quatre-vingt-treizième année. Au nom de l'ensemble des adhérents de l'Association des Amis de la Maison de France, nous adressons à sa famille et à ses proches, nos sincères condoléances.

Ce sont «les royalistes»

Nos lecteurs se souviennent sans doute qu'il y a quelque temps, nous leur avons demandé de remplir un questionnaire établi par François Fleutot et Patrick Louis. Ce questionnaire, intitulé «Enquête sur les Amis du Roi», devait servir de base à un livre consacré à la mouvance monarchiste. Le livre vient de paraître aux éditions Albin Michel, sous le titre «Les Royalistes, Enquête sur les Amis du Roi aujourd'hui». Nous vous proposons un entretien avec l'un des deux auteurs, Patrick Louis.

Alliance Royale: La première question que je vous poserai n'est guère originale, même s'il me semble difficile de l'éviter. C'est tout simplement «pourquoi, ce livre ?»

Patrick Louis: Avant de répondre, permettez-moi tout d'abord de vous remercier et de remercier vos lecteurs. Vous avez bien voulu diffuser notre questionnaire, ce qui était absolument indispensable à la réussite de notre projet, et vos lecteurs ont bien voulu y répondre massivement, ce qui nous fut d'une aide considérable.

Venons en maintenant plus directement à votre question. Pourquoi ce livre ? Les cérémonies du Millénaire capétien, qui culminèrent avec la présentation dynastique d'Amboise, avaient remis la monarchie à l'ordre du jour et par la même occasion replacé les royalistes sous les feux de l'actualité. Les journaux, les grands médias, en profitèrent pour multiplier les enquêtes, les interviews, les reportages, sans toujours éviter les caricatures et les amalgames. L'approche des festivités du Bicentenaire pouvait légitimement faire craindre des confusions encore plus grandes. L'attitude de certains journaux, ces jours derniers, nous ont montré que ces craintes étaient fondées. Notre but était donc de rétablir certaines vérités en permettant à tous les royalistes, toutes tendances confondues, de s'exprimer et de se présenter par eux-mêmes. Nous voulions aussi faire le point sur la situation actuelle de la plus ancienne famille politique française qui, curieusement, n'avait fait l'objet d'aucune étude complète depuis bien des années. C'était une lacune à combler.

Alliance Royale: La réalisation de ce livre n'a pas du être une chose

aisée. Comment avez-vous procédé ?

Patrick Louis: A quelques exceptions près, notre projet a plutôt été bien accueilli dans les milieux royalistes qui nous ont laissé une entière liberté dans notre travail. A partir des réponses aux questionnaires, nous avons établi une sorte de photographie du royalisme français, avec toutes ses nuances. Les pourcentages recueillis figurent en conclusion de notre travail. Puis, nous avons «sélectionné» plusieurs personnes, représentatives des diverses sensibilités découvertes, que nous sommes allés interroger directement. Ces entretiens constituent le corps du livre. On y voit s'exprimer, en toute liberté, des maurrassiens de stricte obédience, des royalistes «de gauche», des partisans du duc de Cadix ou d'autres princes, des royalistes sans roi, des marginaux de toute sorte, des aristocrates et de bons roturiers, des Vendéens, des Bretons, des Lorrains... et bien sûr des membres de l'Association des Amis de la Maison de France. Tous ont parlé librement, et nous avons retranscrit le plus fidèlement possible leurs propos. Sans aucun doute, certaines phrases choqueront vos lecteurs, mais ils trouveront aussi de quoi se reconforter.

Alliance Royale: Justement, et sans vouloir paraître trop narcissique, je voudrais bien savoir comment vous apparaissent nos lecteurs ?

Patrick Louis: Au terme des réponses que nous avons reçues, il apparaît que 67% des royalistes sont des fidèles de la Maison de France. Vos adhérents appartiennent bien sûr à cette forte majorité. Sans doute, chez eux, les préoccupations directement politiques sont moins présentes que chez d'autres. Ils sont les témoins d'une fidélité. Ils manifestent cet attachement sentimental et quasi-charnel à une famille, attachement sans lequel la monarchie ne serait rien d'autre qu'une construction théorique parmi d'autres. Vos adhérents n'ont pas tant des opinions qu'une amitié respectueuse, ils sont vraiment des amis de la Maison de France.

Les Royalistes, Enquête sur les amis du Roi aujourd'hui.

François-Marie Fleutot et Patrick Louis. Albin Michel. 245 pages, prix franco: 104 F. Dédicace sur demande à l'AAMF.

Lectures

« Le comte de Paris
au Québec »
Editions Guérin,
prix franco: 60 F

Notre ami Louis Dussault, organisateur de la visite des princes au Québec en avril 1987 nous a fait parvenir son album-souvenir. Il est enfin disponible auprès de l'A.A.M.F. au prix de 60 F franco seulement.

« Le comte de Paris au Québec » rappelle les moments les plus émouvants des fêtes du 250ème anniversaire de la Société historique de Québec. A cette occasion fut accueilli « le premier gentilhomme de France »: telle est en effet la façon dont Joseph Frémont, maire de Québec en 1890, avait salué le comte de Paris à l'époque. La visite princière de 1987, qui a eu lieu du 29 avril au 3 mai, s'inscrivait dans les célébrations du millénaire de la dynastie capétienne, dont le comte de Paris est l'authentique descendant et le premier représentant contemporain.

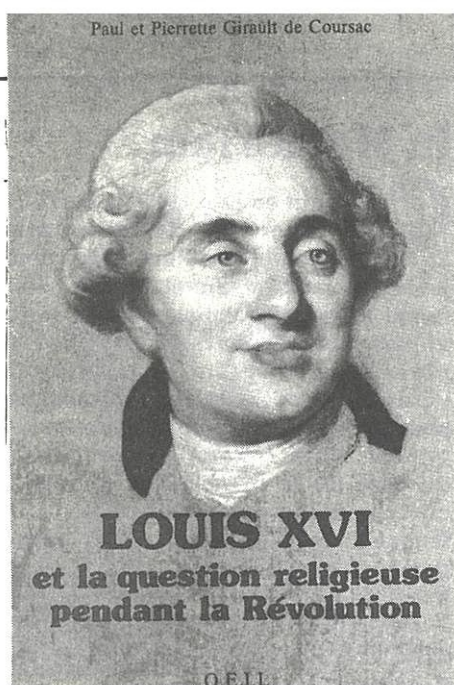
On trouvera, dans ces quelques deux cents pages, les plus belles photos - dont plusieurs en couleur - prises lors des fêtes, le texte de la plupart des allocutions prononcées, le programme détaillé de la visite princière, une généalogie de la dynastie capétienne, les principales coupures de presse relatives à l'événement et un rappel de la visite faite à la fin du siècle dernier.

« Ce voyage au Québec, nous l'avons ressenti, mes petits-fils et moi, comme une grâce. C'est-à-dire comme un don, inattendu mais secrètement espéré, que nous avons reçu avec émotion et gratitude. Il n'y a pas de plus beaux présents que celui de l'amitié. Il n'y a pas de moments plus précieux que celui où elle se noue ou se renoue. Et voici que ce moment se prolonge, dans ce livre dont vous avez eu l'idée et qui exprime une intention juste: non pas recueillir quelques traces d'un événement fugitif, mais renforcer et rendre encore plus sensible, plus visible, le lien qui nous unit... » écrit notamment le comte de Paris dans la préface qu'il a signée.

« La descendance
de Louis-Philippe 1er,
roi des Français »,
par Daniel Manach,
préface de Guy Coutant de Saisseval,
éditions Christian (260 F franco).

Louis-Philippe est à juste titre considéré comme un des « grands-pères » de l'Europe, comme la reine Victoria de Grande-Bretagne ou le roi Christian IX de Danemark. Né en 1773, il se maria en 1809 avec la princesse Marie-Amélie de Bourbon-Deux-Siciles, fille du roi Ferdinand de Naples. Ils auront 10 enfants dont 8 atteindront l'âge adulte et s'allieront avec des membres des principales familles royales et princières. La Maison d'Orléans, dont il était le chef - et à ce titre Premier Prince du Sang - est devenue la Maison royale de France en 1883 à la mort du comte de Chambord, et est représentée aujourd'hui par Mgr le comte de Paris. Plusieurs souverains et chefs de Maisons royales et princières figurent de nos jours dans la descendance de Louis-Philippe 1er, ainsi que de très nombreuses familles nobles et bourgeoises de l'Europe entière.

Ce passionnant voyage auquel nous invite Daniel Manach constitue également une réponse de poids à ceux qui tentent - par un « Etat présent de la Maison de Bourbon » de faire croire qu'il existerait une Maison de Bourbon, sorte de vaste société multinationale dont l'ainé, par-delà les frontières, aurait droit de régner en France. L'ouvrage de Manach, rappelle au contraire qu'il ne saurait plus être question des « Bourbons », dans la mesure où ceux-ci se sont éteints en France à la mort du comte de Chambord et - conformément aux lois dynastiques françaises, leur légitimité s'est reportée en 1883 sur la descendance de Louis-Philippe 1er. Certains s'étonneront pourtant de trouver en couverture de l'ouvrage les armes lambrisées des Orléans. La réponse est simple: en 1850, à la mort de Louis-Philippe, celui-ci n'était encore que le premier prince du sang. Ce n'est que son petit-fils, Philippe, comte de Paris, qui aura légitimement le droit, en 1883, de reprendre les armes pleines de France.



« Louis XVI
et la question
religieuse pendant
la Révolution »
Paul et Pierrette Girault de Coursac
éditions O.e.i.l.,
prix franco: 160 F

On dit ça et là que Louis XVI pourrait être canonisé en 1993. Sans préjuger des choses de la religion et sauf le respect qu'on leur doit, on peut affirmer que - humainement - l'Eglise lui doit bien ça. Car le dernier livre des Girault de Coursac montre avec force documents que le clergé français a tout fait pour saper l'autorité du roi, quitte à s'en repentir amèrement ensuite. Manoeuvré par les émigrés, le Pape a contribué à la perte du roi et, ce qu'il y a peut-être de pire, il a formulé contre lui des jugements injustes qui sont restés comme « vérités d'Evangile » dans l'Histoire, des jugements sur lesquels les historiens d'aujourd'hui ne sont pas revenus, faute d'aller aux sources. Une fois de plus les Girault de Coursac bousculent toutes les idées reçues. Mais une fois de plus seront-ils entendus de l'histoire officielle ? Pour quelques maladresses de forme peut-être, par paresse intellectuelle sûrement, gageons que les historiens feront fi de leurs conclusions, quitte à utiliser le travail de fond réalisé ici à leur guise et sans citer leurs sources. Cela s'est déjà vu.

Photos

Nous tenons à votre disposition un ensemble de photographies représentant les membres de la Famille de France. Sont disponibles:
- photo noir et blanc représentant le comte et la comtesse de Paris à Bruxelles en septembre 1984

- * format carte postale mat: 9 F
- * photo 13 x 18 brillant: 19 F
- * photo 18 x 26 brillant: 35 F

- photo couleur représentant le prince Jean en 1986: 19 F.

La Fondation Saint-Louis met également à votre disposition la photo officielle en couleur de la cérémonie du 27 septembre 1987 à Amboise, comportant les trois signatures princières, ainsi que la photo représentant les armes du prince Jean, duc de Vendôme, et celle des armes du prince Eudes, duc d'Angoulême. Chaque photo est vendue 20 F franco.

Adressez vos commandes à l'ordre de l'Association des Amis de la Maison de France.

Carnet

Nous sommes heureux d'annoncer le mariage de Patrice Le Roué, notre rédacteur en chef, avec Mademoiselle Isabelle Victorion. La cérémonie religieuse se déroulera à Paris le 1er avril prochain.